

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2013

JOINDRE LES AVIS RENDUS PAR LE CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES
NORMES AUX PROJETS DE LOI RELATIFS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À
LEURS GROUPEMENTS - (N° 1405)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par
M. Urvoas et M. Dussopt, rapporteur

TITRE

Substituer aux mots : « les avis rendus par le conseil national d'évaluation des normes aux projets de loi relatifs aux collectivités territoriales et à leurs groupements » les mots : « à l'étude d'impact les avis rendus sur un projet de loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'amendement CL1, modifiant le titre de la présente proposition de loi organique de manière à prendre en compte l'extension du champ d'application de celle-ci.